

PRÉFET DU GARD

Sous-Préfecture d'Alès

Pôle environnement
Et risques

Dossier suivi par M. Amat

Alès, le 19 juin 2019

Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site de Salindres du 22 mai 2019

Le 22 mai 2019 s'est tenue, salle Becmil, à Salindres une réunion de la commission de suivi de site (CSS) de Salindres sous la présidence de M. Rampon, sous-préfet d'Alès. Participaient à la réunion les personnes dont les noms figurent sur la liste jointe.

M. Rampon remercie le maire de Salindres pour son accueil et les participants pour leur présence ; il indique que l'ordre du jour est le suivant :

- 1) Bilan annuel 2018 de la société Solvay ;
- 2) Bilan annuel 2018 de la société Axens ;
- 3) Projet d'extension et de création d'atelier par la société Axens ;
- 4) Bilan de l'action de l'Inspection des Installations classées ;
- 5) Suivi du PPRT ;
- 6) Espace de discussion.

En l'absence de remarque préalable, il propose d'examiner le premier point de l'ordre du jour.

- 1) Bilan annuel 2018 de la société Solvay

M. Pujol présente ce bilan et précise qu'il n'y a pas eu d'événement particulier en 2018.

M. Ribot demande si les contrôles s'opèrent par sondage ou concernent la totalité des équipements.

M. Pujol précise qu'ils sont appliqués conformément à la réglementation en vigueur notamment à l'ensemble des équipements sous pression et soupapes mais aussi aux autres équipements soumis au plan de modernisation des installations industrielles.

M. Castel ajoute que les équipements sont contrôlés selon une périodicité réglementaire avec des niveaux de contrôles différents. Aussi, ces contrôles réglementaires sont lissés selon ces périodicités. Le plan de contrôle des tuyauteries est laissé à la responsabilité de l'industriel qui doit identifier les modes de dégradation et leur criticité.

M. Pujol indique également que les échéances des contrôles sont surveillées. Aussi, tout dépassement doit faire l'objet d'une autorisation par l'administration. Pendant cette période, l'équipement est alors soumis à des mesures compensatoires de surveillance particulières.

Les investissements 2018 représentent 1 824 000 euros, dont 1 117 000 liés au volet HSE.

Dans le cadre des formations, 15 manœuvres ont été organisées. Un exercice POI a été mené en juin avec la société Axens, et un exercice PPI début novembre.

En 2019, le système de gestion de la sécurité sera modifié pour adopter celui d'Axens (le système ISO). Toutefois, le système de sécurité des procédés restera géré par des procédures internes.

Depuis la dernière CSS, la société Solvay a connu 2 inspections DREAL.

M. Rampon déclare avoir visité le site et exprime sa satisfaction quant au déroulement de l'exercice PPI mené fin 2018.

2) Bilan annuel 2018 de la société Axens

M. Planquart présente ce bilan et déclare que la société Axens a fait l'objet de divers actes administratifs.

Un POI a été déclenché le 25 décembre 2018 suite à l'incendie d'un surpresseur d'air. La gestion de cet incident a été satisfaisante. L'analyse au titre du retour d'expérience a été menée et les mesures ont été prises pour empêcher qu'il ne se renouvelle.

M. Ribot signale avoir entendu la sirène et s'être senti désemparé face à l'attitude à adopter.

M. Planquart précise que le déclenchement de la sirène incendie ne nécessite la prise d'aucune mesure pour la population extérieure au site. En revanche, celui de l'alarme PPI contraint à une mise en confinement.

M. Thomas déclare que l'utilisation d'une seule sirène est actuellement à l'étude.

M. Ribot demande s'il existe un numéro à joindre qui permettrait de lever le doute.

M. Thomas prend note de la demande.

M. Allard insiste pour que tout décalage du test mensuel du signal national d'alerte (sirène PPI) soit signalé afin que la population ne s'alarme pas inutilement. Il alerte également sur les difficultés que créerait la survenue d'un réel PPI un premier mercredi du mois, date habituelle du test. Enfin, il souligne les problèmes d'évacuation du parking du collège qui seraient générés par un accident à l'heure d'affluence. Il suggère un simple changement du sens de stationnement pour faciliter l'évacuation du parking.

M. Thomas rappelle que les exercices sont systématiquement signalés dans la presse.

M. Planquart indique que l'exercice POI de juin a donné lieu à six remarques dont cinq ont été traitées. La surveillance des performances fait état d'un taux de réalisation des actions de 91 %.

l'environnement de 1 300 000 euros.

En matière de performance énergétique, le site de Salindres est certifié ISO 50001 depuis 2016. Des économies ont déjà été réalisées et l'objectif est de diminuer encore les consommations d'énergie et d'eau d'ici 2021.

Un essai d'utilisation de l'eau du bassin de Ségoussac a été initié. L'économie pourrait représenter 250 000 mètres cubes par an, pour une consommation d'usine de 900 000 mètres cubes. Le premier essai qui a subi divers aléas s'est avéré non concluant et un plan d'actions correctives a donc été élaboré.

M. Chassary demande si ces 250 000 mètres cubes viendraient en déduction des volumes déversés.

M. Thomas affirme que ce serait effectivement l'objectif à terme.

M. Planquart ajoute qu'un projet vise à produire de l'électricité en installant 13 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur le toit de nouveaux bâtiments.

M. Thomas indique que ce projet a été accepté par la CRE. La phase de réalisation est prévue entre l'automne 2019 et juin 2020.

3) Projet d'extension et de création d'atelier par la société Axens

M. Planquart rappelle l'engagement environnemental de la société Axens.

Le nouvel atelier « CEVEN » devrait être mis en service en 2021 et sera implanté au cœur de la plateforme. Il ne subira ainsi aucun effet domino des installations de Solvay ou du GIE ; ces dernières ne seraient pas impactées en cas d'accident.

Ce projet n'engendre aucune modification du régime de classement des installations.

Une évaluation des risques sanitaires a été menée. Le risque a ainsi été jugé acceptable au regard des modélisations.

M. Comte rappelle qu'un problème de consommation d'eau est survenu en février 2019 sur la commune, l'agglomération et le syndicat de l'Avène. Des solutions ont été étudiées et un investissement de l'ordre de 100 000 euros est nécessaire pour mettre en place un système de secours susceptible de fonctionner tout l'été.

Une solution pérenne a aussi été identifiée qui nécessitera des financements supplémentaires pour aller chercher l'eau sur le syndicat de l'Avène.

M. Allard indique que les 250 000 mètres cubes d'eau économisés grâce au bassin de Ségoussac ne seront plus prélevés sur le réseau.

M. Comte précise que les prélèvements sur la vallée de la Cèze seraient alors plus faibles.

M. Thomas annonce que si la solution du bassin de Ségoussac venait à fonctionner, l'étape finale consisterait à établir un contrat juridique adapté. Cela permettrait alors de soulager le prélèvement dans la Cèze.

M. Comte considère qu'il faudrait aussi définir un taux de basculement approprié, la vallée du Gardon n'étant pas à l'abri de connaître les mêmes difficultés que celle de la Cèze.

M. Chassary exprime son étonnement devant les importants volumes d'eau non utilisés et présents au niveau du bassin de Ségoussac. Il considère qu'un meilleur traitement de ces eaux permettrait d'accroître encore les économies.

M. Castel rappelle les origines de ce système, motivé par le besoin de conserver un masque d'eau pour limiter les envols de poussières.

M. Chassary indique qu'il doit être possible de mettre en œuvre un meilleur compromis.

M. Thomas indique qu'une réflexion pourra être engagée à ce sujet.

M. Castel rappelle que les rejets de la plateforme ne sont pas naturels mais permettent de soutenir l'étiage du cours d'eau. Aussi, les importants investissements réalisés en matière de recyclage ne doivent pas se traduire par un accroissement trop important des concentrations qui pénaliserait le milieu naturel.

M. Allard signale qu'une intrusion a eu lieu sur le réservoir d'alimentation en eau et demande à qui en revient la surveillance.

M. Pujol indique qu'elle est de la responsabilité du GIE.

Mme Dampffoffer précise que toute intrusion occasionne une recherche systématique de nombreuses toxines.

M. Allard interroge sur les suites données à l'effondrement de la tuyauterie sur la voie ferrée.

M. Pujol précise que cet événement remonte à plusieurs années et que seul le mur de soutènement s'est effondré. Il rappelle que désormais cette canalisation ne sert plus en dehors des essais menés sur le bassin de Ségoussac.

M. Allard demande en quoi consistent les travaux sur le B2.

M. Pujol précise qu'il s'agit d'une réhabilitation des anciens stockages de déchets de la plateforme qui consiste à les imperméabiliser pour éviter que l'eau de pluie qui s'infiltré ne se charge de polluants.

M. Thomas ajoute qu'un accord sur le financement reste à trouver. Lorsque ce sera fait, le projet sera présenté en CSS.

M. Rampon considère que cette information préalable sera indispensable.

M. Pujol souligne que les engagements courent sur de nombreuses années, que les enjeux sont importants et que les responsabilités doivent être affinées et précisées.

M. Thomas indique que Rio Tinto participe pleinement à la démarche.

M. Castel indique qu'il reste confiant sur la capacité des acteurs de parvenir à une issue. Cependant, dans le cas contraire, un arrêté complémentaire avec mise en demeure serait émis pour garantir la bonne réalisation des opérations de réhabilitation.

M. Rampon le confirme, mais considère que les échanges et les réflexions en cours doivent se poursuivre.

4) Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

M. Laurent annonce qu'en 2018, l'inspection a mené six actions de contrôle sur la plateforme.

La mesure de maîtrise des risques instrumentés a donné lieu à un arrêté de mise en demeure à l'encontre de la société Solvay qui a réalisé les actions de mise en conformité.

Suite à l'inspection sur les wagons, certains contrôles ont été renforcés sur les voies et aiguillages.

Les contrôles relatifs à la société Axens ont induit une discussion sur le renforcement des actions de réduction des émissions d'oxyde d'azote.

Sur le volet de l'eau, des observations ont été émises pour renforcer le suivi des prélèvements et analyser le rendement du réseau d'adduction et rechercher des solutions de substitution.

Les instructions ont concerné l'approvisionnement en eau depuis le bassin de Séguosac, le dossier CEVEN ainsi que le porté à connaissance sur la nouvelle ligne de catalyseurs.

En matière de prévention de la malveillance, les instructions du gouvernement ont été menées en deux temps :

- l'évaluation du risque de malveillance au niveau des établissements SEVESO ;
- l'aménagement des modalités de diffusion de l'information au public en distinguant trois catégories d'informations : peu sensibles, sensibles et très sensibles.

Le capitaine Azema déclare que le diagnostic sûreté nécessite un contact permanent avec les dirigeants.

M. Rampon rappelle que la vigilance est nécessaire, car la vulnérabilité demeure.

Mme Dampffoffer suggère l'emploi d'un double système pour protéger l'accès à l'eau.

M. Rampon l'interroge l'ARS sur les items de surveillance des installations.

Mme Dampffoffer indique avoir été sollicitée par la DREAL dans le cadre du dossier CEVEN. Elle estime que l'étude de risque sanitaire fournie est satisfaisante. Elle souhaite toutefois disposer de données issues de mesures environnementales.

M. Planquart indiquent que les mesures in situ ont déjà été prévues.

Le capitaine Dupuis ajoute que les services du SDIS sont consultés pour les différents dossiers. Les sapeurs-pompiers participent régulièrement aux exercices organisés sur le site.

5) Suivi du PPRT

M. Laurent rappelle que le PPRT a été approuvé le 11 août 2014.

Les riverains ayant choisi de rester dans leur logement et de procéder aux travaux de protection prescrits, ils font maintenant l'objet d'un accompagnement afin que les travaux soient réalisés d'ici le 11 août 2022, délai limite pour qu'ils puissent bénéficier des financements prévus par la réglementation.

Pour mémoire le financement des travaux est régi par le code de l'environnement de la manière suivante : 40 % par l'État via un dispositif de crédits d'impôts, 25 % par les collectivités territoriales percevant la contribution économique territoriale (CET) et 25 % par l'industriel à l'origine du risque. Ce financement couvre donc 90 % du montant des travaux, les 10 % restant étant à la charge des propriétaires.

M. Comte indique que la mairie de Salindres s'est engagée à financer ces 10 % de reste à charge.

M. Rampon précise, qu'avec cet engagement, les propriétaires n'auront rien à financer.

M. Laurent indique que les travaux de réduction de la vulnérabilité pour ce PPRT consistent en l'aménagement d'une pièce de confinement par rapport aux effets toxiques redoutés. Pour définir la nature précise des travaux, le diagnostic des habitations a été réalisé par le CEREMA fin 2018 pour les quatre maisons concernées. Le coût total des travaux est estimé dans le cadre ce diagnostic à environ 15 000 euros.

La prochaine étape consistera en la signature d'une convention entre l'Etat et les collectivités pour la mise en place du dispositif d'accompagnement visant notamment à aider les particuliers dans le choix des entreprises pour la réalisation des travaux de confinement conformes aux objectifs de réduction de la vulnérabilité imposés dans le PPRT et dans la préparation les dossiers de subventions.

6) Espace de discussion

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Rampon remercie les participants et lève la séance.

Le sous-préfet,



Jean Rampon

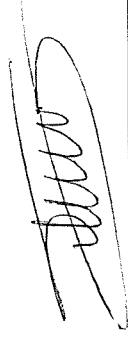

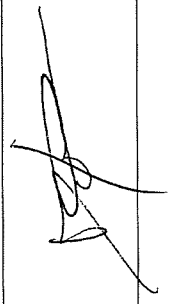
SOUS PREFECTURE D'ALES





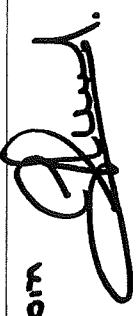


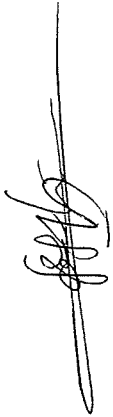
FICHE DE PRESENCE





J. KALON
SPAGS.

Commission de suivi de site
de Salindres

Réunion du 22 mai 2019 à 15h30
Salle Becmil Salindres

NOM PRENOM	QUALITE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
THOMAS Henri	Direction Axeus	henri.thomas@axeusnet	
PUJO Jean-Luc	Direction Sbray	jean-luc.pujo@sbroy.com	
Vauin d'Ainvelle Rod	Maire de Servas	rod.vauin@servas.fr	Rod Vauin d'Ainvelle
DAMIEL Beauvais	Mairie de Abois	beauvais.damiel@abois.fr	

NOM PRENOM	QUALITE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
ALLARD Emmanuel	Président Nœux Vire A SALINORES	emmanuel.allard13@wanadoo.fr	
OT Pascal DUPUIS	SDLS30	p.dupuis@sdls30.fr	
DAMPFHOFFER Mireille	ARS-DD30	ars-dd30-sante - environnement @arro.sante.fr	
CNE AZÉTA Arnaud	gendarmerie Salindres	arnaud.azeta@gendarmerie- interieur.gov.fr	
CHASSARY Ghislain	MAIRE de ROUSSON	contact@mairie-rousson.com	
AMAT Bruno	SPACES PER		
Philippe RISOIT	Opain SPV	Philippe.risoit@spv.com	
Yves COMTE	Muni de Salindres	yves.comte55@gmail.com	

NOM PRENOM	QUALITE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
FAUJER Auré	DDP730		
LAURENT Thibault	DREAL / U:030-98		
CASTEL Pierre	DREAL		
PLANGUART Pierre	AXENS	pierre.planguart@axens.net	
BELLANGER Cedric	Représentant CSSCT AXENS	cedric.bellanger@axens.net	